|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | INTPA G5 |
| Numéro de poste Sysper: | 164694 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Daniel GIOREV  3ième trimestre 2024  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: Click or tap to enter a date. |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

Au sein de la Commission européenne, dans le cadre de l'action extérieure de l'UE, la direction générale des partenariats internationaux est chargée des partenariats et de la politique de coopération au développement. Cela englobe les partenariats avec les pays d'Afrique subsaharienne, d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Asie et du Pacifique, ainsi qu'avec les organisations travaillant dans ces régions. Cela implique également d'assurer des liens étroits et une cohérence entre les politiques et priorités internes de l'UE et son action extérieure.

Dans le cadre du mandat général de la DG INTPA, et au sein de la direction G "Développement humain, migration, gouvernance et paix", l'unité thématique G5 "Résilience, paix, sécurité" formule et coordonne les politiques sectorielles dans ces domaines, en se concentrant notamment sur :

- Intégration et soutien du lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix ;

- le travail dans des environnements fragiles et l'analyse des conflits et la sensibilité de l'UE ;

- La mise en œuvre de la stratégie Global Gateway, y compris les questions liées aux infrastructures critiques ;

- le soutien aux actions de renforcement de la résilience ;

- Soutien et supervision des programmes liés à la sécurité (réforme du secteur de la sécurité, criminalité transnationale organisée, trafic illicite, protection des infrastructures critiques, y compris les projets liés à l’EU Global Gateway ; prévention et lutte contre l'extrémisme violent, lutte contre les flux financiers illicites, etc.) ;

- Dialogues avec les organisations partenaires sur les questions susmentionnées.

L'unité comprend deux équipes (1) Paix/Résilience et (2) Sécurité couvrant les questions ci-dessus et travaillant dans une logique Equipe Europe avec les États membres de l'UE.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Le candidat retenu en tant qu’expert national détaché (END) devra :

- Dans le contexte de la stratégie Global Gateway de l'UE, fournir une expertise, des conseils analytiques et stratégiques sur des domaines thématiques tels que la protection et la résilience des infrastructures critiques.

- Contribuer à la mise en œuvre d'approches de "sécurité dès la conception" pour les projets d'infrastructure de l'UE dans les pays partenaires de soutien, y compris les environnements fragiles. Il s'agit notamment de travailler sur l'évaluation et la gestion des risques, de réformer les structures, les compétences et les cadres juridiques, et de faciliter la promotion des normes et des meilleures pratiques de l'UE. Ces actions mises en œuvre dans les pays partenaires sont élaborées en collaboration avec les services du siège de l'UE (INTPA, EEAS, FPI, GROW, HOME, JRC, CNECT...) et les délégations de l'UE.

- Contribuer à assurer la cohérence et à créer des synergies entre les priorités internes de l'UE et son action extérieure sur les questions relatives à la protection des infrastructures critiques contre le terrorisme, les activités criminelles, les catastrophes naturelles et d'autres causes d'accidents dans le cadre de la coopération avec les partenaires d'Afrique, d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Asie-Pacifique.

- Assurer l'interface et l'action conjointe avec le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), le Conseil de l'Union européenne, le Parlement européen (PE) et d'autres partenaires concernés tels que les organisations régionales et internationales (Union africaine, UNODC, UNOCT, UNICRI, EUROPOL, INTERPOL, etc.) ainsi qu'avec des tiers dans les domaines susmentionnés.

- Conseiller sur la mise en œuvre de programmes et de projets financés par les pays voisins de l’EU, développement de l'instrument de coopération internationale (NDICI) de l'UE, en veillant à ce qu'ils soient conçus et mis en œuvre conformément aux exigences des politiques, des stratégies et des plans d'action pertinents de l'UE.

- En outre, le titulaire du poste sera disponible pour soutenir INTPA dans l'analyse permanente des contextes politiques et de crise et, le cas échéant, dans l'identification et la préparation de nouvelles actions à l'échelle mondiale.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Le candidat doit être titulaire d'un master (ou d'un diplôme équivalent) en droit ou en sciences sociales, par exemple en gestion des risques de sécurité, en sciences politiques, en économie, en relations internationales, en études sur la paix et les conflits, en études sur le développement, ou posséder une expérience équivalente. Il/elle doit avoir une expérience avérée de la protection des infrastructures critiques et des questions de résilience ainsi que de l'approche tous risques et, idéalement, une connaissance des politiques intereuropéennes en la matière. Une expérience opérationnelle et de terrain sera considérée comme un atout majeur. De solides compétences analytiques sont requises. Une expérience dans le soutien à la gestion des finances publiques est un atout important.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)